

Kyoto

- La Ville de Montréal a appuyé publiquement le protocole de Kyoto, qui prévoit la réduction des GES de 6 % par rapport au niveau de 1990, et ce, d'ici 2012.
- *La Ville de Montréal compte élaborer une stratégie globale afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre générées sur son territoire, tant par ses propres activités que par l'ensemble de la collectivité.*
- **Contribution de la Ville et des arrondissements de Montréal :**Élaborer un plan d'action et débiter dès janvier 2006 l'implantation de mesures afin de réduire les gaz à effet de serre générés par les activités municipales.



Des orientations, dont quatre sont prioritaires

- Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels
- Pratiquer une gestion responsable des ressources
- Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les entreprises, les institutions et les commerces
 - *Nordelec : mixité des usages / mesures d'encouragement au transport en commun / toits écologiques / efficacité énergétique*

Actions - Phase de démarrage (2005-2006)

- Élaborer une **stratégie montréalaise globale sur les gaz à effet de serre**
- Accroître les infrastructures pour **l'utilisation du vélo**
- Favoriser le développement de l'autopartage
- Implanter, en milieu de travail, des **mesures favorisant le transport durable** (transport en commun, covoiturage, vélo, marche)
- Harmoniser les services de **gestion des matières résiduelles**
- Mettre en place des mesures pour passer à une **consommation d'énergie plus efficace**
- Adhérer à des programmes pour passer à une **consommation d'eau plus efficace**
- Implanter des mesures de réduction et de **récupération des matières résiduelles** dans les institutions, les commerces et les industries
- Implanter des projets **Quartiers 21**

Quartier 21

Il s'agit du processus par lequel une ville travaille de concert avec tous les acteurs de la communauté pour élaborer et mettre en œuvre un plan d'action concret qui assure le développement durable de son territoire.

Offre retenue de Pro-Vert Sud-Ouest (Côte St-Paul / Ville Émard)

- Mise sur pied d'un programme d'élimination de marche au ralenti inutile des véhicules automobiles.
- Aménager une toiture verte.
- Élaborer un programme de sensibilisation et de soutien pour améliorer l'efficacité énergétique des logements.
- Mettre sur pied un site de compostage collectif et organiser une fête de rue sur le thème *Santé et Environnement*.

Éco-Quartier Pointe-St-Charles

- Éco-Quartier est un programme d'action environnementale qui a été lancé en 1995 par la Ville de Montréal. Chaque éco-quartier est géré par un organisme communautaire de son arrondissement et a pour mission de promouvoir l'éco-civisme dans les habitudes de vies des Montréalais.
- 4 grands champs d'intervention :
 - **3R-V** (réduction, réemploi, recyclage et valorisation)
 - **Propreté**
 - **Embellissement**
 - **Nature en ville**

vs Entreprises

- Offre des services conseils et d'accompagnement aux entreprises de l'arrondissement dans leur démarche vers une meilleure performance environnementale
- Formations
- Evaluation de la performance environnementale
- Mise en place d'un plan d'action
- Accompagnement vers la certification *ICI on recycle*

Éco-Quartier Pointe-St-Charles

- Ateliers de sensibilisation
 - Projet de compostage
- Pancartes: Arrêtez vos moteurs
- Sensibilisation aux entreprises / Billets de courtoisie